



## DELIBERATION 2019-040 DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 08 avril 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER - V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ - M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – N. CARON.

MM. Ph. DERUY – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J. C. CODEVELLE – P. VISENTIN - J.N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – M. GUIDEZ - L. DE LE VALLEE – L. ANTINORI – J.L. TABARY - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - J. VASSEUR – F. CARON - M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,  
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,  
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE.

### Objet : Appel à projet «les invisibles».

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la démarche initiée depuis plusieurs années avec différents partenaires du monde de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes pour suivre les décrocheurs scolaires du territoire et animer une cellule de veille.

Monsieur le Président précise que cette cellule se réunit de façon très régulière les chefs d'établissements scolaires du premier et second degré, les travailleurs sociaux, les représentants du centre d'information et d'orientation, de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, de la plate-forme de soutien aux décrocheurs, d'acteurs de terrains et de la mission locale.

Monsieur le Président indique que malgré tous ces efforts, des jeunes réussissent à passer à travers les mailles de ce filet et demeurent inconnus. Ces jeunes sont appelés « invisibles » et leur repérage constitue une priorité pour l'Etat depuis ces dernières années puisque le gouvernement a nommé un haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi.

Monsieur le Président fait état de l'appel à projets national qui vient d'être lancé pour soutenir des projets qui visent à repérer et mobiliser ces publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux.

Monsieur le Président détaille les actions menées par l'intercommunalité qui s'appuie sur un travail en réseau qui inclue en plus des acteurs et partenaires les maires des communes de domicile des jeunes décrocheurs et permet d'apporter des réponses adaptées et ciblées par chaque jeune en tenant compte de leurs difficultés.

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de répondre à l'appel à projets lancé par les services de l'Etat (Direccte) en déclinant les axes de développement retenus pour la période 2019-2022 et en sollicitant l'aide de l'Etat sur ce programme d'actions :

- Animation et gestion de la cellule de veille
- Mise en place d'actions pour le repérage des jeunes mais aussi pour de la prévention auprès des familles et des jeunes et ce, dès le plus jeune âge. Développement de projets phares comme les chantiers internationaux.
- Mise en place de moyens de locomotions pour lutter contre les difficultés de mobilité des jeunes du territoire, permettant ainsi de se déplacer pour des entretiens, des formations ou de l'emploi
- Création d'outils de communication sur les dispositifs et les possibilités de stages sur le territoire en lien avec les entreprises.
- Lancement d'une étude et d'un suivi des jeunes décrocheurs sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la réponse faite par l'intercommunalité du Sud Artois au titre de l'appel à projet sur les publics invisibles ;
- d'approuver le programme d'actions envisagé pour la période 2019-2022 ;
- de solliciter sur ce programme l'aide maximum de l'Etat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 15 avril 2019 et transmission  
en Préfecture le 15 avril 2019.

Le Président,



Jean-Jacques COTTE

Le Président,



Jean-Jacques COTTE